

Communiqué de presse

Les Ministres Marghem, Borsus et De Block lancent un 'Plan abeilles' ambitieux

10 mai 2017

La Ministre de l'Environnement Marie Christine Marghem et le Ministre de l'Agriculture Willy Borsus ont dévoilé ce mercredi les grandes lignes de leur 'Plan fédéral abeilles'.

Le rôle clé des pollinisateurs pour la prospérité, la biodiversité et le bien-être des sociétés humaines n'est plus à démontrer aujourd'hui. Selon l'Inra¹, 35% de la production mondiale, en majorité des fruits, légumes et oléagineux, résultent d'une pollinisation par des insectes, et ce en grande majorité par les abeilles.

C'est pourquoi le Gouvernement fédéral se dote aujourd'hui d'un 'Plan Abeilles' ambitieux qui comprend un ensemble d'actions très concrètes pour tous les leviers d'actions du fédéral. Concrètement, le 'Plan fédéral Abeilles 2017-2019' résulte d'une étroite collaboration entre trois Ministres (Santé, Environnement et Agriculture), leurs administrations et le secteur.

Le Plan complet sera présenté aux secteurs concernés lors d'un colloque national le lundi 15 mai au Musée des sciences naturelles (Bruxelles). Les Ministres en ont toutefois

¹ L'Institut national de la recherche agronomique (France)

déjà explique les éléments principaux ce mercredi.

Le plan fédéral Abeilles 2017-2019 comprend 8 volets :

1) Améliorer la disponibilité des produits vétérinaires nécessaires aux soins apicoles et renforcer le rôle des vétérinaires dans la gestion de la santé des abeilles, à savoir :

- la mise en place d'une guidance vétérinaire abeilles pour les apiculteurs. Cette guidance concerne la varroase, une des causes principales de la mortalité des abeilles. Pour les apiculteurs qui adhéreront à cette démarche volontaire avec les vétérinaires, un suivi et traitement adéquat personnalisé seront prodigués légalement aux colonies d'abeilles. Il s'agit d'une approche basée sur le pragmatisme, la confiance et la collaboration entre l'apiculteur et le vétérinaire de guidance apicole. Plus le nombre d'apiculteurs qui adhèrent à la démarche est important, plus le statut sanitaire des abeilles s'améliorera globalement à l'échelle de notre pays. C'est dans ce contexte que le Ministre a d'ailleurs dégagé un budget de 100.000 € afin de financer cette guidance vétérinaire. Cela se matérialisera par un montant de 75 € que recevra chaque apiculteur qui signe une convention de guidance apicole avec un vétérinaire.

- la suppression de la redevance pour l'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires apicoles, ...

2) Développer des outils pour améliorer la lutte contre les maladies apicoles : à côté de la guidance vétérinaire qui constituera un outil de lutte contre le varroa, d'autres projets de recherche ont été financés, dont les résultats doivent permettre une meilleure lutte contre les maladies apicoles, comme les projets Bee Best Check, Varresist, et autres.

3) Établir un monitoring de la mortalité des abeilles domestiques et améliorer la compréhension des causes présumées de cette mortalité